

# Cercle Tours Silence

bulletin n° 131

199<sup>e</sup>  
mardi 29 octobre 2024

Observatoire de l'immigration contemporaine

## LES DERIVES HONTEUSES D'UN ETAT A LA MAIN DU RN

### Michel Barnier souhaite une extension de la durée de rétention des sans-papiers

Le premier ministre n'a pas fait beaucoup d'annonces précises concernant l'immigration lors de son discours de politique générale le 1er octobre. Il souhaite néanmoins allonger la durée de rétention des personnes en situation irrégulière.

On s'attendait à ce que l'immigration soit un des thèmes phares du discours de politique générale de Michel Barnier le 1er octobre. Finalement, il n'aura été qu'un sujet parmi d'autres pour le premier ministre, alors même que son ministre de l'intérieur Bruno Retailleau a multiplié ces derniers jours les déclarations en la matière.

Réagissant à l'arrestation d'un Marocain sous le coup d'une mesure d'expulsion non exécutée dans l'enquête sur le meurtre de la jeune Philippine, ce dernier avait ainsi estimé que, pour aller plus loin sur le sujet de l'immigration, l'État de droit n'était « pas intangible, ni sacré ». Sans le citer, Michel Barnier l'a recadré en déclarant que la fermeté de la politique pénale « (était) indissociable de l'État de droit et des principes d'indépendance et d'impartialité de la justice, auxquels je suis profondément attaché. »

« Nous ne maîtrisons plus de manière satisfaisante notre politique migratoire », a toutefois indiqué le premier ministre, qui a mis en avant trois mesures. Alors que chaque année

« plus de 150 000 demandes d'asile sont enregistrées, dont les deux tiers, en moyenne, sont rejetées », a-t-il précisé, « le gouvernement travaillera à un traitement plus efficace et en proximité des demandes d'asile pour que les demandeurs obtiennent rapidement une décision ».

Chantier récurrent, le raccourcissement du délai de traitement de la demande d'asile était encore un des sujets de la loi Darmanin du 26 janvier 2024, qui prévoit la création de pôles de proximité France asile et impose un juge unique pour la cour nationale du droit d'asile. Sauf précisions supplémentaires, rien de très nouveau donc.

De même, le premier ministre annonce vouloir « mieux contrôler les frontières ». Mais il ne semble pas annoncer de mesure supplémentaire par rapport à l'existant. « La France continuera, aussi longtemps que nécessaire, à rétablir des contrôles à ses propres frontières », comme elle le fait à la frontière italienne depuis 2015. Il renvoie aussi au contrôle des frontières extérieures que ren-

force le tout récent Pacte européen sur la migration et l'asile.

#### Une durée de rétention déjà doublée en 2018

Toutefois, Michel Barnier a annoncé « la prolongation exceptionnelle de la rétention des étrangers en situation irrégulière ». Permis pour enfermer les personnes sans papiers sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, ce délai maximum de rétention a déjà été multiplié par deux en 2018, passant de 45 jours à 90 jours, le temps que l'administration obtienne des pays d'origine un laissez-passer consulaire permettant le renvoi. Désormais, près de 20 % des retenus le sont plus de 45 jours. Avec une efficacité relative : selon les chiffres de 2020, seuls 55,9 % des laissez-passer consulaires avaient été obtenus dans les délais.

Une des pistes en réflexion place Beauvau consisterait désormais à doubler à nouveau ce délai

Nathalie Birchem – La Croix, 1<sup>er</sup> octobre 2024

### La Macronie s'oppose bien timidement à l'offensive de Retailleau sur l'AME

Le nouveau ministre de l'Intérieur plaide pour la suppression de ce dispositif de soins pour les étrangers. Les quelques figures macronistes qui s'y opposent publiquement peinent à cacher la relative docilité du camp présidentiel.

Une fronde en macronie ? L'hypothèse semble être paradoxale tant les députés de la coalition présidentielle se sont plutôt distingués pour respecter à la lettre les consignes de vote données par les états-majors. Se rebelleront-ils un jour ? Le moment est peut-être arrivé. En cause, la première offensive politique de Bruno Retailleau. Le 23 septembre sur TF1, le nouveau patron de la place Beauvau estime qu'il est nécessaire de

revoir le dispositif de l'aide médicale d'État (AME), ce panier de soins pour les étrangers sans papiers qui gagnent moins de 10 000 euros par an.

« On a un souci, c'est que nous sommes un des pays européens qui donne le plus d'avantages. Et je ne veux pas que la France se singularise, que la France soit le pays le plus attractif d'Europe pour un certain nombre de prestations sociales d'accès aux soins »,

considère le nouveau ministre de l'Intérieur, qui pousse pour transformer l'AME en dispositif d'urgence, restreignant ainsi les conditions d'accès à cette aide.

Lors des débats sur la loi immigration de l'hiver dernier, la droite sénatoriale avait déjà réussi à supprimer l'AME pour la remplacer par une aide médicale d'urgence (AMU), limitée aux maladies graves, aux soins liés à la grossesse, aux vaccinations et aux examens

de médecine préventive. Cette modification rêvée par la droite et l'extrême droite a été rayée de la loi finale grâce au Conseil constitutionnel. Mais Bruno Retailleau ne lâche pas l'affaire. Dans une stratégie qui consisterait à emprunter les idées de l'extrême droite pour occuper son espace politique, le ministre de l'Intérieur va même plus loin le lendemain. Sur CNews, il affirme vouloir reprendre « un certain nombre de ces articles » censurés. Sans s'interdire d'utiliser la voie réglementaire pour réformer ou supprimer l'AME.

### Totem

Ces déclarations crispent en Macronie. « C'est un sujet trop important pour en faire un marqueur politique. Ce dispositif est nécessaire. Il est obligatoire, humain, de garder un dispositif pour les sans-papiers », estime Denis Masséglià, député Ensemble pour la République (EPR) du Maine-et-Loire. « C'est un totem qui ressort régulièrement à droite. Bruno Retailleau a au moins le mérite de la constance. En décembre dernier, la droite défendait la même position », lâche Christophe Marion, député EPR du Loir-et-Cher.

« Parler de l'AME, chaque jour, comme si c'était un sujet central, responsable de tous nos maux et même du déficit budgétaire, c'est déjà un problème en soi, écrit sur X (ex-Twitter) l'ancien ministre de l'Europe et des Transports Clément Beaune. Parlons des vrais sujets, pas des marottes éculées du RN. »

L'ensemble de « l'aile gauche » de la Macronie déterre le même rapport sur le sujet. Publié le 4 décembre 2023 et commandé par Élisabeth Borne quand elle était encore première ministre, le document dirigé par Claude Evin, ministre sous François Mitterrand, et Patrick Stefanini, conseiller de droite depuis les années 1990 et secrétaire général du ministère de l'Immigration sous Nicolas Sarkozy, considère que l'AME est un dispositif nécessaire, « encadré sur le plan réglementaire, mis en œuvre et contrôlé de manière professionnelle par les services de l'Assurance-maladie et qui ne génère pas de consommations de soins faisant apparaître des atypismes, abus ou fraudes structurelles ». « Ce rapport a servi à dépassionner ce débat.

Et on ne peut pas dire que Stefanini soit un dangereux trotskiste », ironise Christophe Marion.

Au Modem, qui pourrait faire aujourd'hui figure d'aile gauche tant le parti macroniste s'est droitisé en sept ans, quelques voix s'élèvent aussi. « C'est un marronnier de la droite. L'AME n'est ni une pompe aspirante, ni un levier économique très important puisque ça représente 0,5 % du budget de la Sécurité sociale », soupire Bruno Millienne, porte-parole de la formation bayrouiste, qui a signé en novembre 2023 une tribune dans La Croix appelant à protéger ce panier de soins. Un texte soutenu par 26 parlementaires du Modem, dont la nouvelle ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, alors députée des Landes.

Du côté de l'aile droite, ils sont en revanche peu nombreux à s'exprimer publiquement. « Ce rapport explique que la sauvegarde de l'AME, c'est un enjeu de santé publique, et pas d'attractivité comme le dit Bruno Retailleau. Transformer cette aide ou la supprimer serait une erreur et ne ferait qu'engorger les urgences. D'ailleurs, le corps médical est contre la suppression de l'AME », explique à Politis Agnès Firmin Le Bodo, ex-ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des professions de santé, éphémère ministre de la Santé et de la prévention et aujourd'hui porte-parole de Horizons, le parti d'Édouard Philippe.

### Paroles en l'air

Néanmoins, ces déclarations ne sont, pour le moment, que des paroles en l'air. Car aucun macroniste interrogé ne semble prendre le risque de s'opposer frontalement au gouvernement de Michel Barnier si l'exécutif défend une proposition de loi. « Que Bruno Retailleau fasse des propositions dans un projet de loi, je défendrai mes amendements, j'apporterai des modifications et, enfin, je voterai pour ou contre le texte », annonce Denis Masséglià. « Je n'aime pas parler de "ligne rouge". Mais posons le débat dans l'hémicycle, j'attends de voir ce qu'il y aura dans un texte. Et s'il propose la suppression de l'AME, il n'y a pas de doute de mon côté, ce sera non », assure Christophe Marion.

Mais combien seront-ils à partager cette position ? Selon les pronostics d'Agnès Firmin Le Bodo, « la majorité du camp présidentiel est opposée » à la suppression de l'AME. Mais d'après elle, les troupes macronistes seraient partagées si le ministre de l'Intérieur met sur la table la transformation de ce panier de soins en aide médicale d'urgence (AMU). « Il n'y a pas de ligne officielle, il y a des débats », concède un député EPR.

Pour Bruno Millienne, la grande majorité de la coalition présidentielle serait opposée à la suppression : « Que Bruno Retailleau pose cette question sur la table, il en a le droit. Mais ça ne passera jamais à l'Assemblée nationale. » Encore faut-il que les macronistes acceptent d'entrer en opposition avec les Républicains (LR), un groupe qui leur sert d'assurance-vie pour maintenir son poids au gouvernement comme à l'Assemblée.

Pour le moment, seul Stella Dupont, députée apparentée au groupe EPR ouvre la porte à une censure. « Tout ce qui touche à mes valeurs, à ma conception d'une France de droits et de devoirs pour tous, une France ouverte, peut m'amener à censurer, même si ce n'est pas ce que je souhaite faire a priori. Et compte tenu de la vision politique de différents ministres, dont Bruno Retailleau, le risque de voir ce type de mesures (la suppression de l'AME, la restriction des prestations sociales pour les étrangers ou une caution pour les étudiants étrangers, N.D.L.R.) se concrétiser est réel », estime la députée du petit parti En Commun, la formation présidée par Barbara Pompili, ex-ministre de la Transition écologique sous Jean Castex, dans une interview accordée à Libération.

D'après Le Parisien, certains députés EPR ont évoqué l'idée de convoquer le ministre de l'Intérieur et le garde des Sceaux devant la Commission des lois lors de leur réunion de groupe hebdomadaire le 24 septembre. Par ailleurs, les opposants de la dernière loi immigration ne sont plus très nombreux : 26 députés sur les 59 parlementaires s'étant opposés ou abstenus n'ont pas réussi à se faire réélire. Au vu de la docilité et du manque de poids, une rébellion semble difficile à imaginer.

Lucas Sarafian – Politis, 26 septembre 2024

## Le collectif Pas d'enfant à la rue investit l'hôtel Hilton

**Après une réunion en préfecture qu'il juge insatisfaisante, le collectif Pas d'enfant à la rue a décidé d'investir l'hôtel Hilton de Tours, mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024.**

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, les membres du collectif Pas d'enfant à la rue ont décidé d'investir l'hôtel Hilton Garden Inn de Tours, en haut de la rue Nationale, afin de permettre à près d'une trentaine de personnes (hommes, femmes et enfants) de dormir à l'abri. Cette

décision fait suite à un rendez-vous convenu entre le collectif et les services de l'État (le secrétaire général, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) à la préfecture d'Indre-et-Loire. Un rendez-vous de deux heures, qui n'a pas satisfait les re-

vendications du collectif. « On ne ressort avec rien de nouveau, soupire l'une des personnes membre de la délégation et du collectif. Le secrétaire général nous a expliqué qu'ils faisaient ce qu'ils pouvaient avec leurs moyens et qu'ils étaient obligés de faire des arbi-

trages. Pour eux, faire dormir des enfants et leurs familles dehors est tolérable, mais pas pour nous. »

Alors, la décision d'investir l'hôtel Hilton « est symbolique. C'est un hôtel de luxe qui a bénéficié de fonds de la Caisse des dépôts et consignations, donc de l'argent public, ce qui prouve bien que quand on veut trouver de l'argent, on le peut. »

Finalement, les familles vont dormir à l'association La Table de Jeanne-Marie. « Nous tenions à alerter les pouvoirs publics en occupant un lieu symbolique. Une solution devrait être proposée demain par la Métro-

pole », indique le collectif.

De son côté, le secrétaire général de la préfecture, Xavier Luquet, salue « un dialogue fructueux, respectueux et ouvert, même si nous savions que nos réponses n'allaient pas les satisfaire. Mais je pense qu'ils ont compris que les services de l'État ne restent pas immobiles et que cette situation ne nous satisfait pas non plus. » Il explique en effet que « nos moyens sont limités et que, même si nous faisons des réquisitions, il devrait y avoir un dédommagement ». Il souligne également que les services de l'État « travaillent déjà sur le sujet depuis plus longtemps, avant

l'occupation des locaux de la Métropole ».

« Depuis dix ans, le nombre de places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année a doublé et les crédits ont augmenté de 535 %, détaille Xavier Luquet. Mais la demande continue d'augmenter, avec plus de trois demandes sur quatre qui viennent de personnes en situation irrégulière, et qui ne peuvent pas demander des logements sociaux. Il y a un flux constant, qui augmente, et ce phénomène est unique dans la région Centre-Val de Loire. »

Bastien David – La Nouvelle République, 02 octobre 2024

## À Lille, des Jeunes Filles laissées à la rue par le Département témoignent

À Lille, depuis le mois de juin, nous avons rencontré treize jeunes filles isolées, remises à la rue par le département du Nord. Treize jeunes filles entre 14 et 17 ans, laissées dehors. Nous n'avions jamais vu ça. Pour l'instant, toutes sont à l'abri grâce à notre réseau d'hébergeurs et d'hébergeuses citoyen.nes. Les jeunes ont lancé des recours devant le juge des enfants pour que leur minorité soit reconnue et ont des chances de l'obtenir (80% des jeunes sont finalement reconnus mineur.es) mais cela prend du temps, entre 6 et 12 mois, alors elles attendent. Voici les témoignages de deux d'entre elles :

« C'est moi, Nana Camara, j'ai eu 16 ans le 10 avril. J'ai quitté mon pays la Guinée Conakry. J'étais en difficulté là-bas. Moi, avec mon grand frère, on est venus en Italie. On a été séparés là-bas, c'est ça qui m'a fait mal. Je suis venue en France, j'ai fait une évaluation, ils disent que je ne suis pas mineure. J'ai mis 3 jours avant de trouver Utopia 56, j'ai dormi 3 nuits dans une gare. J'ai vu une personne africaine qui sortait du travail, je l'ai saluée et lui ai demandé d'appeler l'association pour moi. On est venu me chercher, on m'a expliqué le recours et j'ai décidé de faire mon re-

cours. Au fond de mon cœur, je ne me sens pas bien, parce que je reste à la maison, je ne vais pas à l'école, je ne parle pas bien français, je ne sais pas lire ni écrire. Le recours, c'est long. »

« Mon nom est Mariama Diallo, j'ai 15 ans, je viens de Guinée Conakry. Je suis arrivée à Lille le 12 août 2024, je suis partie voir la police, j'ai donné mes renseignements (âge et nom) et on m'a emmenée à Roubaix [NDLR : dans un foyer] j'ai dormi là-bas et ensuite, j'ai fait mon évaluation le 13 août. Ce n'était pas facile pour moi, on m'a posé beaucoup de questions. Le 19 août j'ai eu la réponse négative : on ne m'a pas reconnue mineure. On m'a alors donné le papier pour le recours et je suis partie. J'ai rencontré Marie et Lucille et Laura à la maison des jeunes, je leur ai montré mon papier de recours et elles m'ont expliqué comment ça allait se passer pour le recours. C'est long 6 mois : attendre et attendre encore. Marie m'a dit d'aller chez elle avec Mariam que j'avais rencontré à Roubaix. Depuis, nous sommes toujours ensemble. Puis, nous sommes allées à Wazemmes dans un logement qu'on nous a prêté, il y avait un cochon d'Inde nommé

Pascal. Nous sommes restées là-bas une semaine, on a rencontré Amandine. Puis, nous sommes parties vivre chez Alice pendant deux semaines. Avant de rencontrer Utopia 56 je pleurais beaucoup parce que maman est décédée depuis 2018. Au pays, en Guinée, mon papa m'a laissée avec mon oncle, qui ne voulait pas me laisser aller à l'école, il me forçait à travailler dans la maison, faire le ménage. Lui et sa femme n'étaient vraiment pas gentils avec moi. Puis je suis partie. J'ai rêvé de partir à l'école. Je veux devenir infirmière comme Madame Amandine et Madame Hélène. Je veux que les gens m'acceptent. Je veux être reconnue comme mineure. »

Ces écrits ont été réalisés pendant un temps de partage, dans un environnement sécurisant et propice au dialogue et à l'échange. Ce sont les mots et les maux des filles, qu'elles ont, avec courage, posé sur le papier.

Partout en France, nous avons vu une augmentation des jeunes filles isolées remises à la rue par les départements et nous arrivons à saturation de nos dispositifs d'hébergement solidaire.

Utopia 56 - 06 octobre 2024

Monsieur le Président,  
Monsieur le nouveau premier ministre,  
Mesdames et messieurs les ministres et parlementaires,

Il me semble que le moment est venu d'annoncer solennellement le retrait de la France de la Convention Internationale des droits de l'enfant dont elle n'est visiblement plus en mesure d'honorer les engagements qui obligent les pays signataires. Tout comme un certain nombre de lois devraient être rapidement supprimées par décret, comme, par exemple, la loi opposable au logement qui oblige l'État à proposer un logement à toute personne vivant en France de manière légale et durable au maximum 6 mois après la déclaration de situation de sans-abrisme. Ou bien encore les textes qui prévoient l'hébergement durant toute la durée de l'instruction de leur dossier, aux personnes qui demandent l'asile. Enfin, les dispositions légales qui impliquent l'offre d'un hébergement d'urgence à toute personne sans abri en situation de vulnérabilité n'ont plus lieu d'exister dans notre pays.

Les obligations et engagements sont faits pour être respectés. Si nous ne pouvons pas le faire, alors nous devons renoncer à ces engagements et l'annoncer haut et fort : « La France, État européen figurant parmi les plus grandes puissances économiques mondiales n'est plus en mesure, au tournant de l'année 2024, de protéger les humains vulnérables qui résident sur son territoire : les personnes sans abri, hommes seuls, femmes seules, femmes enceintes, couples avec ou sans enfants, mineurs isolés, enfants de tous âges, nourrissons... L'État français reconnaît (ajoutez "déplore" si vous le souhaitez) son incapacité à protéger ces personnes qui devront continuer à vivre ainsi sans se plaindre ni espérer un quelconque secours de la part des institutions ou bien elles devront quitter le territoire, même si elles y sont nées, y ont vécu la majeure partie de leur vie ou

encore risquent de perdre la vie en retournant dans leur pays d'origine. »

Je propose de poursuivre cette déclaration de la manière suivante : « Il est entendu que toute personne décidant de se maintenir en France dans les conditions de précarité d'habitat précitées ne sauraient en aucun cas faire étalage de leurs souffrances ni troubler l'ordre public de quelque manière que ce soit. Les enfants qui grandiraient ainsi dans la détresse quotidienne et l'indifférente impuissance de notre Nation devront trouver une place dans notre société, sans en perturber l'équilibre par la manifestation de troubles mentaux ou de quelconques ressentiments. »

Il est temps, oui, de dire la vérité aux Français, et au monde entier : notre pays bascule dans la misère généralisée. Les soi-disant grandes fortunes françaises, les quelque 80 milliardaires et 3 millions de millionnaires français sont dans la regrettable mais réelle incapacité de contribuer à un partage des richesses qui aurait pu permettre à chacun de vivre dignement : avoir un toit et de quoi se nourrir, pour pouvoir ensuite s'insérer professionnellement et subvenir à ses propres besoins. Cette utopie doit disparaître, il est temps d'admettre une bonne fois pour toutes, que tous les Hommes ne naissent pas libres et égaux en droits, que tous les Hommes ne peuvent prétendre accéder à la dignité humaine.

Et de ce fait, renier officiellement et définitivement la déclaration universelle des droits de l'Homme à laquelle nous n'avons que trop longtemps été associés dans les représentations que se font les États et populations du monde.

Le Club de Mediapart, 29 septembre 2024

## Pour une politique migratoire d'accueil et de solidarité

Nous, associations, collectifs de personnes exilées, collectivités accueillantes et syndicats, faisons part de notre vive préoccupation quant aux intentions du gouvernement Barnier en matière d'immigration. Après le feuilleton de la loi sur l'asile et l'immigration, nous nous opposerons à toute nouvelle dégradation des droits des personnes exilées en France et continuerons à défendre une politique migratoire d'accueil et de solidarité.

A peine nommé, le Gouvernement fait de l'immigration son cheval de bataille et multiplie les annonces outrancières et dangereuses. Le ministre de l'Intérieur a déjà annoncé réunir les préfets « des dix départements où il y a le plus de désordre migratoire pour leur demander d'expulser plus, de régulariser moins ». Nous dénonçons cette représentation mensongère des migrations : non, il n'y a pas de désordre migratoire, ni de crise migratoire. Nous assistons à une crise de l'accueil et de la solidarité, et une mise en danger des personnes exilées par des politiques de restriction et d'exclusion dont les gouvernements successifs se font les champions. Collectivement, nous revendiquons la régularisation des personnes sans-papiers, la protection des mineur-e-s non accompagné-e-s, le respect de la dignité et des droits humains.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé vouloir remettre en cause l'Aide médicale de l'État (AME). La santé des personnes exilées est à nouveau instrumentalisée pour venir alimenter des considérations de politique migratoire. Nous souhaitons rappeler que l'AME est un dispositif de santé, essentiel pour l'accès aux soins des personnes et qu'elle répond à des enjeux de santé publique. À ce titre, cette politique publique se décide au ministère de la Santé. Nous nous inquiétons de voir nos gouvernant-e-s s'approprier la rhétorique d'extrême droite basée sur l'appel d'air et les dépenses incontrôlées, pourtant largement

pouffendue par nombres d'études et rapports récents. Enfin, nous alertons sur le fait qu'environ un quart des bénéficiaires de l'AME sont mineur-e-s, et qu'il est intolérable de vouloir priver des enfants de l'accès aux soins.

Rien ne sera épargné aux personnes issues de parcours d'exil. Le gouvernement envisage même une nouvelle loi sur l'asile et l'immigration pour promouvoir des mesures pourtant censurées par le Conseil constitutionnel en début d'année. Ceci, à l'heure où nous constatons déjà les premières conséquences dramatiques de la loi promulguée le 26 janvier 2024. Ce gouvernement s'est lui-même placé sous la tutelle de l'extrême droite et a choisi de faire des personnes exilées le bouc-émissaire de tous les maux. Ses propositions s'inscrivent dans l'intensification du climat de peur pesant sur les personnes étrangères, et plus généralement sur toutes les personnes victimes du racisme. Le programme est clair : restrictions des droits, criminalisation des migrations et des personnes solidaires, répression des personnes exilées, enfermement à tout-va. Dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale ce mardi 1er octobre, le Premier ministre a annoncé vouloir « lutter contre le racisme » et traiter le sujet de l'immigration avec dignité, mais il se contredit aussitôt en prévoyant d'augmenter la durée maximale légale de rétention, d'empêcher les personnes exilées de franchir les frontières, et en faisant peser sur elles toutes

les suspicions. En revanche, Michel Barnier ne remet à aucun moment en question les déclarations inquiétantes du ministre de l'Intérieur. Nous dénonçons l'orientation du gouvernement, et rappelons notre attachement à un État de droit qui respecte les personnes et les considère avec humanité, pas comme des indésirables.

Nous, associations, collectifs de personnes exilées, collectivités accueillantes, et syndicats, appelons à mettre fin à cette obsession migratoire xénophobe et dangereuse, et à respecter les droits de chaque personne, indépendamment de sa nationalité, de son origine, de sa religion, de son orientation sexuelle et de genre. Nous appelons chacune à la vigilance et à la solidarité, à continuer à soutenir et à participer aux actions, comme les luttes des travailleur-se-s Sans Papiers pour leur régularisation. Nous resterons mobilisé-e-s contre tout nouveau coup porté au respect des droits et à la dignité des personnes étrangères.

Paris, le 3 octobre 2024

Appel signé par plus d'une centaine d'organisations dont : Ah Bienvenu Clandestines !, ACORT, Les Amoureux au ban public, Anafé, ANVITA, Ardhis, ATMF, ATTAC, CCFD-Terre Solidaire, CGT, La Cimade, CNAJEP, CRID, Dom'Asile, Emmaüs, FCTR, Femmes Égalité, FSU, Gisti, Grdr, Humanity Diaspo, J'Accueille, LDH, Ligue de l'Enseignement, Limbo, Madera, Médecins du Monde, MIF, Mouvement de la Paix, MRAP, On Est Prêt, Organisation de Solidarité Trans, Oxfam, Pas Sans Nous, Patrons Solidaires, PLACE Network, Planning Familial, Polaris 14, RAAR, Réseau Féministe « Ruptures », RESF, Ripostes - pour une coordination antifasciste, SAF (Solidarités Asie France), Singa, SOS Racisme, Thot, UEE, Union syndicale Solidaires, UnIR Universités & Réfugié.e.s, Utopia 56, Visa - Vigilance et initiatives syndicales antifascistes, Wataz, Weavers, et de très nombreuses organisations locales.

**contact : cercledesilence-tours@orange.fr**

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...  
et en mémoire du Père Léon Gahier

**Prochain Cercle de silence : mardi 26 novembre 2024**